

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit pénal et sciences criminelles										Code Diplôme : ABMDPE1		Date approbation Composante : 24/06/2025								
Parcours-type : Droit pénal et sciences criminelles										Code VDI : 136		Date approbation/présentation CFVU :								
Parcours pédagogique (le cas échéant) :										Code Etape : ABM2EI		N° de version dans l'accréditation : 2								
Responsable de la Formation : Mme Anne-Gaëlle ROBERT										Code VET : 211		Formation Initiale/Formation Continue								
Responsable de l'Année : Mme Anne-Gaëlle ROBERT												Présentiel								
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP : 38200	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	VET porteuse	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
	1ère session								Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP				
	Contrôle Continu (CC)								Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report					Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %	
SEMESTRE 3																				
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 1 - Droit pénal approfondi				O	15	4												
		Droit pénal général						4									24			
		Droit pénal spécial - personnes et biens									Ecrit	100%			E	100%	36			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 2 - Droit pénal international				O	9	3												
		Droit pénal européen et international						3									12			
		Droit pénal international appliqué - concours de plaidoirie Claude Lombois								O	100%			O	100%	12				
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 3 - Droit pénal comparé				O	6	2												
		Droit pénal comparé - le système anglo-saxon						2									12			
		Anglais juridique - regards sur le système américain							E/O	100%			oui	100%			12			
Appui à la transformation en contexte professionnel	BC04	Unité 4 - Professionalisation et recherche				O														
		Maîtrise de la présentation orale															4			
		Méthodologie de la recherche															2			
		Présentation du dossier de pratique pénale															2			
		Présentation des thèmes de recherche en criminologie															2			
		Bonification 1				B		2												
		Langues						2												
		Sport						2												
		ETC du SET						2												
		Bonification 2				B		1												
		Engagement étudiant						1												
Total ECTS / Semestre							30	Total Nbre d'heures								118,00	0,00	0,00	0,00	

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP : 38200	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	VET porteuse	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES				
	1ère session								Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP					
	Contrôle Continu (CC)								Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report					Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %		
SEMESTRE 4																					
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 1 - Procédure pénale approfondie				O	15	4													
		Droit du procès pénal																			
		Droit pénal appliqué - études de dossier						4				Ecrit	100%			E	100%	24			
		Droit de la preuve pénale																22			
																		12			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 2 - Droit de la peine				O	6	3													
		Droit approfondi de l'exécution des peines						3			O	100%			O	100%	24				
		Histoire de la peine et de la pensée pénale																12			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 3 - Sciences criminelles appliquées				O	3	2													
		Criminologie appliquée						2	E/O	100%			oui	100%			10				
		Police scientifique et médecine légale															12				
Usages avancés et spécialisés des outils numériques	BC01	Unité 4 - professionnalisation et recherche				O	6	8													
		Grand Oral - Procédure pénale, Droit pénal général, droit pénal spécial						5			O	100			oui	100%					
		Stage							Assiduité												
		1 au choix						3													
		Mémoire							E et O	100%			oui	100%			6				
		Rapport							E et O	100%			oui	100%			6*				
		Clinique juridique							E et O	100%			oui	100%			6*				
		Participation à un atelier de jurisprudence							E et O	100%			oui	100%			6*				
		Journée d'étude commune							E et O	100%			oui	100%			6*				
		Bonification 1				B		2													
		Langues						2													
		Sport						2													
		ETC du SET						2													
		Bonification 2				B		1													
		Engagement étudiant						1													
Total ECTS / Semestre								30	Total Nbre d'heures								122,00	0,00	0,00	0,00	
Commentaire :																					
La note des unités 4 "professionnalisation et recherche" correspond à la note obtenue à l'occasion de la soutenance de mémoire ou de rapport ou de la participation à la clinique ou aux ateliers de jurisprudence. La validation de cette note est conditionnée par la réalisation effective du stage obligatoire exigé par le RDE.																					
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																					
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).																					
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																					
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																					